PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue *par vidéoconférence* au 1 100, rue Saint-Omer à Lévis, **le jeudi vingt-six (26) août 2021 à 18h30**

SONT PRÉSENTS :

M. Mario Fortier, Président
Mme Isabelle Demers, Vice-présidente
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Steve Dorval, Administrateur
M. Michel Patry, Membre indépendant
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire
Mme Francine Marcoux, Trésorière

SONT ABSENTES: Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Cindy Morin, Représentante des usagers du T.A.

-ORDRE DU JOUR-

***** La rencontre a été enregistrée et a été diffusée sur le STLÉVIS.ca la semaine suivante *****

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 juin 2021
4. Autorisation du renouvellement du contrat annuel de support et d'entretien du logiciel Hastus pour le service de transport régulier
5. Octroi d'un contrat à ITI inc. pour des services informatiques de collaboration et de bureautique
6. Embauche de Mme Julie Renaud-Doucet au poste d'analyste en gestion financière
7. Embauche de Madame Roxane Casanovas au poste d'agente aux finances, ventes et perception
8. Embauche de Monsieur Dominique Dubé poste de répartiteur-régulateur au service transport adapté et transport régulier
9. Embauche de Monsieur Martin Bourassa au poste de répartiteur régulateur au service de transport régulier

10. Maintien en emploi des employés occasionnels pour la période Automne 2021

11. Nomination des membres du comité d'admission aux services de transport adapté

12. Autorisation d'un avenant au mandat d'analyse financière octroyé à la firme Abscisse Recherche en lien avec la construction d'un centre de services au Terminus Lagueux

13. Autorisation du dépôt du «Dossier d'affaires » du projet d'implantation de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture

14. Dépôt du rapport d'activités 2020 de la Société de transport de Lévis

15. Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021

16. Dépôt des amendements budgétaires

17. Comptes payables

18. Certificat des responsabilités statutaires

19. Points divers

    19.a) Confirmation du statut d'employé régulier de Madame Karelle Piola à titre de conseillère – ressources humaines au sein de la direction des ressources humaines à la Société de transport de Lévis (STLévis)

20. Période de questions

21. Levée de l'assemblée

---

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2021-078-

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 26 août 2021 soit adopté considérant l'ajout du sujet suivant au point 19. Divers:

19.a) Confirmation du statut d'employé régulier de Madame Karelle Piola à titre de conseillère – ressources humaines au sein de la direction des ressources humaines à la Société de transport de Lévis (STLévis)

Adoptée.-

---

2. Période de questions

Aucune

---

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 juin 2021

RÉSOLUTION 2021-079-

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 juin 2021 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

---

4. Autorisation du renouvellement du contrat annuel de support et d'entretien du logiciel Hastus pour le service de transport régulier

RÉSOLUTION 2021-080-

ATTENDU QUE l'implantation du système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) a impliqué l'acquisition du logiciel Hastus (modules DailyCrew, DailyVéhicule, Crew Interactif et Vehicule) du fournisseur GIRO inc. auquel est relié un contrat de support et d'entretien annuel;

ATTENDU QUE le contrat annuel de support et d'entretien du logiciel inclut la mise à jour ainsi que les améliorations apportées périodiquement aux modules développés par GIRO;

ATTENDU QUE l'article 101,1 paragraphe 10 a) de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (S-30.01)* permet à une société de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur lorsque l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la

compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

ATTENDU les recommandations de la direction Proximité client et commercialisation et de la direction Opération et Satisfaction client à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la direction générale à renouveler le contrat annuel de support et d'entretien du logiciel Hastus auprès du fournisseur GIRO au montant de 38 395 $ plus les taxes pour la période du 28 août 2021 au 27 août 2022.

Adoptée.-

---

5. Octroi d'un contrat à ITI inc. pour des services informatiques de collaboration et de bureautique

RÉSOLUTION 2021-081-

ATTENDU QUE la Société doit mettre à jour ses systèmes d'information afin de fournir à ses employés des outils de collaboration et de bureautique performants et sécuritaires ;

ATTENDU QUE l'article 104 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01) permet à la Société de se procurer tout bien meuble ou service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ou, selon le cas, d'Infrastructures technologiques Québec (ITQ) ou par leur entremise;

ATTENDU QUE la Société désire se procurer des services visés par une entente-cadre d'ITQ pour une période de trois ans ;

ATTENDU QUE les offres des ententes-cadre ont été validées par ITQ et qu'elles répondent aux critères de sécurité, aux niveaux de service et de conformité qui sont applicables à une utilisation dans le secteur public ;

ATTENDU QUE l'offre du fournisseur ITI inc. de Québec respecte l'ensemble des conditions prévues à la Loi et qu'elle constitue l'offre la plus avantageuse pour la Société compte tenu de l'accessibilité des services, de la performance et de l'assistance technique ;

ATTENDU les recommandations de la direction Proximité client et commercialisation à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le directeur général à signer une entente de trois ans avec le fournisseur ITI inc. d'un montant maximal de 50 000 $, plus les taxes applicables, pour des services de collaboration et de bureautique.

Adoptée.-

---

6. Embauche de Mme Julie Renaud-Doucet au poste d'analyste en gestion financière

RÉSOLUTION 2021-082-

ATTENDU le départ de M. Charles Adam au poste d'analyste en gestion financière;

ATTENDU QU' il y lieu de le remplacer au vu de l'ensemble des nombreuses responsabilités et tâches à accomplir au sein de la Direction des finances;

ATTENDU QU' une période de recrutement s'est tenue du 28 mai au 15 juin 2021;

ATTENDU QUE parmi les candidatures reçues, celle de Madame Renaud-Doucet correspond au profil recherché en termes de compétences et d'expérience ;

ATTENDU QUE l'article 2.8.2 du recueil des Conditions de travail applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non syndiqués de la Société de transport de Lévis prévoit qu'il appartient au Conseil d'administration de la

Société d'embaucher par résolution les cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non syndiqués;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des ressources humaines et de la Directrice des finances à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise rétroactivement l'embauche, à compter du lundi 9 août 2021, de Madame Julie Renaud-Doucet à titre d'analyste en gestion financière aux termes et conditions prévus à l'intérieur du «Recueil des politiques et directives du personnel-cadre et des professionnels non-syndiqués» de la ST Lévis.

Adoptée.-

---

7. Embauche de Madame Roxane Casanovas au poste d'agente aux finances, ventes et perception

RÉSOLUTION 2021-083-

ATTENDU l'autorisation du conseil d'administration de créer un nouveau poste au département des finances et de recruter un(e) agent(e) aux finances, ventes et perception tel que le stipule la résolution 2020-033 portant sur l'adoption du plan d'effectifs 2020 ;

ATTENDU QU' une période de recrutement s'est tenue du 3 au 18 juin 2021;

ATTENDU QUE parmi les candidatures reçues, celle de Madame Casanovas correspond au profil recherché en termes de compétences et d'expérience ;

ATTENDU QUE l'article 2.8.2 du recueil des Conditions de travail applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non syndiqués de la Société de transport de Lévis prévoit qu'il appartient au Conseil d'administration de la Société d'embaucher par résolution les cadres, cadres

intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non syndiqués;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des ressources humaines et de la Directrice des finances à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise rétroactivement l'embauche, à compter du lundi 16 août 2021, de Madame Roxane Casanovas à titre d'agente aux finances, ventes et perception aux termes et conditions prévus à l'intérieur du «Recueil des politiques et directives du personnel-cadre et des professionnels non syndiqués» de la ST Lévis.

Adoptée.-

---

8. Embauche de Monsieur Dominique Dubé poste de répartiteur-régulateur au service transport adapté et transport régulier

RÉSOLUTION 2021-084-

ATTENDU la reprise graduelle des activités économiques et du retour en classe des étudiants à compter de septembre 2021;

ATTENDU QU' il y a lieu de doter deux des trois postes actuellement vacants au sein du service de l'exploitation – qualité réseau transport régulier;

ATTENDU QU' une période de recrutement s'est tenue du 7 au 25 juin 2021;

ATTENDU QUE parmi les candidatures reçues, celle de M. Dominique Dubé correspond au profil recherché en termes de compétences et d'expérience ;

ATTENDU QUE l'article 2.8.2 du recueil des Conditions de travail applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non syndiqués de la Société de transport de Lévis prévoit qu'il appartient au Conseil d'administration de la

Société d'embaucher par résolution les cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non syndiqués;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des ressources humaines;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'embauche de M. Dominique Dubé au poste de répartiteur-régulateur au service transport adapté et transport régulier aux termes et conditions prévus à l'intérieur du «Recueil des politiques et directives du personnel-cadre et des professionnels non syndiqués» de la ST Lévis.

Adoptée.-

---

9. Embauche de Monsieur Martin Bourassa au poste de répartiteur régulateur au service de transport régulier

RÉSOLUTION 2021-085-

ATTENDU la reprise graduelle des activités économiques et du retour en classe des étudiants à compter de septembre 2021;

ATTENDU QU' il y a lieu de doter deux des trois postes actuellement vacants au sein du service de l'exploitation – qualité réseau transport régulier;

ATTENDU QU' une période de recrutement s'est tenue du 7 au 25 juin 2021;

ATTENDU QUE parmi les candidatures reçues, celle de M. Martin Bourassa correspond au profil recherché en termes de compétences et d'expérience ;

ATTENDU QUE l'article 2.8.2 du recueil des Conditions de travail applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non syndiqués de la Société de transport de Lévis prévoit qu'il appartient au Conseil d'administration de la

Société d'embaucher par résolution les cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non syndiqués;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des ressources humaines et de la Directrice des finances à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'embauche de M. Martin Bourassa au poste de répartiteur-régulateur au service de transport régulier aux termes et conditions prévus à l'intérieur du «Recueil des politiques et directives du personnel-cadre et des professionnels non syndiqués» de la ST Lévis.

Adoptée.-

---

10. Maintien en emploi des employés occasionnels pour la période Automne 2021

RÉSOLUTION 2021-086-

ATTENDU QUE la direction des ressources humaines a consigné les besoins des diverses directions, services et départements de la société afin de déterminer le personnel occasionnel pour les prochains mois;

ATTENDU QUE la présence du personnel occasionnel apporte un support important à l'équipe permanente de la société ;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des ressources humaines à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à maintenir en emploi les employés occasionnels au sein des différents services et directions de la

société jusqu'au 31 décembre 2021 selon les termes et conditions apparaissant dans le fiche de prise de décision (FPD 2021-034).

Adoptée.-

---

11. Nomination des membres du comité d'admission aux services de transport adapté

RÉSOLUTION 2021-087-

ATTENDU QUE la Société est un organisme mandataire au sens de la *Politique d'admissibilité au transport adapté* du ministère des Transports du Québec et qu'à ce titre, elle doit mettre sur pied et organiser les travaux du comité d'admission aux services de transport adapté;

ATTENDU QUE le comité d'admission est un comité tripartite, où sont représentés l'organisme mandataire, les personnes handicapées résidants sur le territoire de la ville de Lévis et le réseau de la santé et des services sociaux;

ATTENDU QUE les instances responsables de la désignation des membres dudit comité ont désigné leurs représentants respectifs;

ATTENDU la recommandation de la Direction Proximité client et commercialisation à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE ce Conseil prenne acte des nominations de madame Nadia Lapointe et de monsieur Martin Gingras à titre de représentant(e)s du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de madame Chloé Nadeau et de monsieur Steve Gosselin à titre de représentant(e)s des personnes handicapées du territoire au sein du comité d'admission du transport adapté de la Société de transport de Lévis;

QUE ce Conseil désigne madame Mylène Gagné, coordonnatrice du service à la clientèle et du transport adapté à titre d'officière déléguée à l'admission et de mesdames Maryse Bourassa et Julie Tremblay répartitrices au service du transport adapté, à titre de substituts de l'officière déléguée.

QUE, comme le prévoit la Politique, le mandat des membres est d'une durée de 2 ans et qu'il est renouvelable.

Adoptée.-

---

12. Autorisation d'un avenant au mandat d'analyse financière octroyé à la firme Abscisse Recherche en lien avec la construction d'un centre de services au Terminus Lagueux

RÉSOLUTION 2021-088-

ATTENDU la résolution 2019-020 octroyant à la firme Abscisse Recherche le mandat de réaliser les analyses financières en lien avec la construction d'un centre de services au Terminus Lagueux pour un montant de 22 930 $ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QU' en cours de mandat, un scénario d'offre de service et des analyses de sensibilité ont été ajoutés;

ATTENDU la recommandation du chargé de projet et du directeur Proximité client et commercialisation à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise un avenant au montant de 4 950 $ + les taxes applicables au mandat d'analyse financière confié à la firme Abscisse Recherche en lien avec la construction d'un centre de services au Terminus Lagueux.

Adoptée.-

---

13. Autorisation du dépôt du «Dossier d'affaires» du projet d'implantation de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture

RÉSOLUTION 2021-089-

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis a été constituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01);

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis a pour objet l'exploitation d'un réseau de transport de personnes sur le territoire de la Ville de Lévis;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis et la Société de transport de Lévis souhaitent favoriser la croissance de la part modale du transport collectif sur son territoire par l'implantation de mesures prioritaires (voies réservées, préemption aux feux de circulation, etc…);

ATTENDU QU' afin de réaliser cet objectif, la Ville a constitué le Bureau de la mobilité durable (BMD) (réf. : CV-2018-02-29) qui a réalisé en collaboration avec la ST Lévis et divers partenaires et ressources professionnelles l'ensemble des études et analyses requises pour la préparation du « Dossier d'affaires » en vue de l'obtention d'une autorisation gouvernementale pour fins d'admissibilité à différents programmes de subventions provinciales et fédérales;

ATTENDU QUE le « Dossier d'affaires » présente de façon détaillé l'ensemble du projet en termes de résultats attendus, d'immobilisations requises, de risques et stratégies d'atténuation retenues, d'échéancier de réalisation ainsi qu'une ventilation des coûts d'investissement et la contribution de chacune des parties prenantes;

ATTENDU QUE les subventions gouvernementales attendues pour la réalisation de ce projet relèvent de programmes d'aide réservés aux sociétés de transport collectif des personnes;

ATTENDU QUE le dossier d'affaires et les implications financières qui en découlent ont reçu l'approbation de l'ensemble des parties prenantes à ce projet;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise en son nom, M. Jean-François Carrier, directeur général de la Société de transport de Lévis, à déposer auprès du ministère des Transports du Québec le « Dossier d'affaires » du projet d'implantation de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture.

Adoptée.-

---

14. Dépôt du rapport d'activités 2020 de la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2021-090-

ATTENDU le dépôt par la Direction générale du « Rapport d'activités 2020 de la ST Lévis » qui présente en résumé les principales réalisations de la Société ainsi que ses résultats financiers pour cette période.

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

De prendre acte du « Rapport d'activités 2020 » déposé par la Direction générale;

QUE celui-ci soit publié sur le site web de la société et acheminé aux principaux partenaires de la STLévis.

Adoptée.-

---

15. Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021

RÉSOLUTION 2021-091-

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

De prendre acte de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021, préparé par la trésorière, madame Francine Marcoux.

Adoptée.-

---

16. Dépôt des amendements budgétaires

RÉSOLUTION 2021-092-

ATTENDU l'adoption par le Conseil d'administration de la ST Lévis, le 17 février 2011, de son règlement 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE l'article 5 dudit règlement 114 prévoit qu'en cas de dépassement budgétaire, la direction générale doit effectuer les virements de fonds appropriés à l'intérieur du budget et en informer le conseil d'administration;

ATTENDU QUE les virements de fonds doivent être effectués dans les limites de ce que prévoit l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* qui mentionne « qu'une société peut effectuer un virement jusqu'à concurrence d'un montant autorisé par le conseil de Ville et lui en faire rapport. Tout virement qui excède ce montant doit être spécialement autorisé par ce même conseil »;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis a autorisé la St Lévis à effectuer des virements de fonds jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 500 000$ le 21 mai 2013 (CV-2013-04-42);

ATTENDU QUE pour la période de six mois terminée le 30 juin 2021, des dépassements budgétaires sont prévus ou ont été observés pour certains postes de dépenses, alors que pour d'autres, des économies seront probablement réalisées par rapport aux prévisions initiales;

ATTENDU QU' il devient nécessaire d'effectuer des virements de fonds à l'intérieur du budget 2021 et ce, pour un montant total de 158 047 $ tel qu'indiqué dans le rapport ci-joint;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des finances à la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Steve Dorval

et résolu unanimement

De prendre acte du rapport des amendements budgétaires affectant l'année financière 2021 ci-annexé, préparé par la Directrice des finances, et d'en transmettre une copie à la Ville de Lévis à titre d'information.

Adoptée.-

---

17. COMPTES PAYABLES -

RÉSOLUTION 2021-093-

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

De prendre acte des listes des déboursés des mois de juin et juillet 2021 préparées par la Direction des finances et ci-annexées pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #22 à #26 (juin):	1 003 920,55 $
Salaires des périodes #27 à #30 (juillet):	874 730,70 $
Chèques nos 32976 à 33527 (juin):	71 941,72 $
Chèques nos 32977 à 33532 (juillet):	278 500,54 $
Paiements et transferts électroniques (juin):	2 594 776,10 $
Paiements et transferts électroniques (juillet):	1 119 029,70 $

Adoptée.-

---

18. CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci-après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.

II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.

III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.

IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.

V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :

a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
b) La Loi sur les impôts (Québec).
c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non-force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 20ème jour d'août 2021

Par Francine Marcoux

Francine Marcoux, CPA, CA
Directrice des finances et trésorière

---

19 Points divers

19.a Confirmation du statut d'employé régulier de Madame Karelle Piola à titre de conseillère – ressources humaines au sein de la direction des ressources humaines à la Société de transport de Lévis (STLévis)

RÉSOLUTION 2021-094-

ATTENDU QUE l'article 2.7.1 du Recueil des conditions de travail applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non syndiqués de la Société de transport de Lévis prévoit tout gestionnaire de premier niveau et professionnel non syndiqué nouvellement embauché est soumis à une période d'essai de six (6) mois de service continu en vue d'obtenir sa permanence;

ATTENDU QUE Mme Karelle Piola a été embauchée le 4 janvier 2021 suivant une résolution adoptée à l'occasion du Conseil d'administration du 5 mars 2020 – résolution (2020-033);

ATTENDU QUE Mme Piola, depuis son arrivée à la ST Lévis, satisfait aux attentes de la directrice des ressources humaines;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde à Mme Karelle Piola le statut d'employé régulier à titre de conseillère – ressources humaines au sein de la direction des ressources humaines de la Société de transport de Lévis.

Adoptée.-

---

20. Période de questions

Aucune

---

21. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2021-095-

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par madame Isabelle Demers
et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

_____ _____

Le président, **Le secrétaire,**
Mario Fortier **Jean-François Carrier**